



Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées Tableaux de bord / Données 2012 (édition 2014)

Les *tableaux de bord de la précarité - données 2012 (édition 2014)* proposent une photographie de la précarité. Ils s'appuient sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres-clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, Midi-Pyrénées et ses huit départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions :

- en Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux augmente de 5,0 % entre 2011 et 2012. Le ralentissement de l'activité économique en 2012 et la hausse du chômage qui en découle entraînent un accroissement du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré de 6,7 % entre 2011 et 2012, après une hausse de 4,2 % en 2011. De même, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) progresse de façon très soutenue, de 13,0 % ;
- en 2012, la part de la population en situation de précarité continue de s'accroître (+ 0,1 point) en Midi-Pyrénées, le taux de précarité financière atteignant 17,3 %. Ce taux est en hausse chaque année depuis 2009 et se rapproche de son niveau le plus élevé depuis 2005, soit 17,6 %. La précarité est nettement plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne qu'en moyenne régionale. Dans ces deux départements, plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus. Le département du Tarn n'est pas loin derrière avec 19,3 % de sa population sous le seuil de bas revenus.

Sommaire

Éditorial (p.2)

1) Chiffres clés (p.4)

- 1.1 Population
- 1.2 Chômage
- 1.3 Revenus

2) Minima sociaux (p.8)

- 2.1 Vue d'ensemble
- 2.2 Revenu de solidarité active non majoré (RSA non majoré)
- 2.3 Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- 2.4 Allocation adulte handicapé (AAH)
- 2.5 Revenu de solidarité active majoré (RSA majoré)
- 2.6 Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

3) Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) (p.18)

4) Revenu de solidarité active - RSA activité seul (p.19)

5) Précarité financière (p.21)

Définitions (p.22)

Éditorial

Les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs sociaux portent une attention soutenue aux phénomènes de pauvreté, de précarité et d'exclusion, présents à la fois dans les milieux urbains et ruraux. Des programmes d'intervention sont mis en œuvre par différents acteurs pour apporter des réponses de proximité, le plus en amont possible, et garantir aux personnes concernées l'accès aux droits fondamentaux. Parce qu'ils sont difficiles à cerner de façon globale, du fait de leur diversité et de leur évolution, il est nécessaire que l'information sur ces phénomènes soit approfondie, suivie et mieux partagée d'où ces tableaux de bord annuels.

Cette préoccupation est inscrite au cœur des travaux du partenariat d'observation construit par huit organismes : la Fédération régionale des Caisses d'allocations familiales (Caf), l'Association régionale des organismes de mutualité sociale agricole (Aromsa), le Service régional de l'information statistique économique et territoriale (Sriset) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la Direction régionale de Pôle emploi Midi-Pyrénées et l'Agence régionale de santé (ARS). Ces tableaux de bord de la précarité pourront en particulier éclairer la déclinaison régionale du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), initiée en juillet 2013 en Midi-Pyrénées.

Pour mieux répondre aux besoins locaux, la publication « Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées » s'appuie sur trois types de travaux publiés séparément :

- des **tableaux de bord de la précarité**, constitués d'indicateurs régionaux et départementaux dont l'objectif est de fournir rapidement, chaque année, des éléments de cadrage situant Midi-Pyrénées au sein des régions françaises et analysant les disparités départementales ;
- des **études thématiques**, apériodiques et publiées sous forme de **zooms ou d'études cartographiques**, qui viennent compléter ces tableaux de bord annuels ; elles abordent des problématiques régionales fortes, telles que l'étude de populations bénéficiaires de minima ou encore en situation de pauvreté ;
- des **données localisées**, constituées d'indicateurs plus détaillés fournis sur des zonages d'intérêt ou d'intervention publique allant de la commune à la région ; chaque année, ces fiches complètent les tableaux de bord en permettant une analyse territoriale de la précarité.

Les **tableaux de bord de la précarité - données 2012 (édition 2014)** proposent donc une photographie de la précarité. Ils s'appuient en cela sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres-clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, Midi-Pyrénées et ses huit départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions :

- en Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux augmente de 5,0 % entre 2011 et 2012. Le ralentissement de l'activité économique en 2012 et la hausse du chômage qui en découle entraînent un accroissement du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré de 6,7 % entre 2011 et 2012, après une hausse de 4,2 % en 2011. De même, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) progresse de façon très soutenue, de 13,0 % ;
- en 2012, la part de la population en situation de précarité continue de s'accroître (+ 0,1 point) en Midi-Pyrénées, le taux de précarité financière atteignant 17,3 %. Ce taux est en hausse chaque année depuis 2009 et se rapproche de son niveau le plus élevé depuis 2005, soit 17,6 %. La précarité est nettement plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne qu'en moyenne régionale. Dans ces deux départements, plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus. Le département du Tarn n'est pas loin derrière avec 19,3 % de sa population sous le seuil de bas revenus.

Tous ceux qui s'intéressent aux problématiques sociales ou jouent un rôle dans la lutte contre la précarité trouveront dans cette publication des éléments de connaissance répondant à leurs questions et utiles à la conduite de leurs actions.

Que toutes les personnes qui ont permis sa réalisation en soient remerciées.

Partenariat

Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) de Midi-Pyrénées, l'Association Régionale des Organismes de Mutualité sociale Agricole (Aromsa), la Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de Santé au travail (Carsat), le Pôle emploi de Midi-Pyrénées, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (Drjscs), l'Agence Régionale de Santé et l'Insee de Midi-Pyrénées.

Il a été élaboré sous la responsabilité d'un **comité éditorial** composé de :

Fédération des Caf : Elodie FRANCES

Aromsa : Jean-Charles LE MENN

Carsat : Rémy BERINO

Pôle emploi : Pierre BROSSIER

Draaf : Dominique AYMARD

Drjscs : Michèle EVEN

ARS : Denis DUCROS

Insee : Carole MORETTI, Claire BORÉ, Christophe BORDET

Direction de la publication :

Jean-Philippe GROUTHIER (Insee)

Coordination générale du projet :

Claire BORÉ (Insee)

Rédaction en chef :

Bruno MURA (Insee)

Auteur du dossier :

Christophe BORDET (Insee)

Réalisation technique Insee Midi-Pyrénées :

Secrétaire de rédaction : Jean-Jacques MAILLART

Maquettistes : Agnès Itier

Équipe internet : Rosa Triguéro

Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées Tableaux de bord - données 2012 (édition 2014)

1) Chiffres clés

1.1 Population

Taille et structure de la population en 2012

	Estimation au 1 ^{er} janvier 2012			
	Population totale	Dont femmes	part des moins de 25 ans (%)	part des 65 ans et plus (%)
Ariège	152 965	78 289	25,8	22,6
Aveyron	275 779	140 555	25,0	24,3
Haute-Garonne	1 275 008	651 499	32,1	14,9
Gers	190 003	97 233	24,8	24,1
Lot	175 264	90 201	23,9	25,3
Hautes-Pyrénées	229 202	118 696	25,8	23,3
Tarn	379 726	196 223	26,9	22,4
Tarn-et-Garonne	247 586	126 535	28,7	19,6
Midi-Pyrénées	2 925 533	1 499 231	28,7	19,5
France métropolitaine	63 378 545	32 670 618	30,5	17,3

Source : Insee - Estimations localisées de population (provisoires)

Au 1^{er} janvier 2012, la population de Midi-Pyrénées s'élève à 2 926 000 habitants. La région se caractérise par une très forte croissance (+ 0,9 % par an depuis 2006), près de deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine (+ 0,5 %). Soutenue par l'arrivée de nouvelles populations, cette croissance est particulièrement marquée en Haute-Garonne et en Tarn-et-Garonne.

Avec une superficie de plus de 45 000 km², Midi-Pyrénées est la région métropolitaine la plus vaste. Malgré une vitalité démographique élevée, elle reste l'une des régions les moins densément peuplées (65 habitants par km²) et présente un caractère rural marqué en dehors de l'aire urbaine de Toulouse. En effet 33 % de la population de Midi-Pyrénées vit dans une commune rurale contre 23 % en métropole. La population est fortement concentrée autour de la capitale régionale : la Haute-Garonne regroupe 44 % des habitants de la région sur moins de 14 % de sa superficie. Les trois départements les plus ruraux (Gers, Lot et Aveyron) sont aussi les plus âgés : près d'un habitant sur quatre a plus de 65 ans. Le seul département où les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 30 % de la population est la Haute-Garonne qui dépasse ainsi la moyenne métropolitaine.

1.2 Chômage

Taux de chômage et structure de la demande d'emploi fin 2012

	Taux de chômage (%) ¹		Demandeurs d'emploi de catégorie A B C ² au 31 décembre 2012					Part des demandeurs d'emploi de longue durée ³ dans les catégories A B C (%)
	2011	2012	Nombre	Evolution 2011-2012 (%)	part en %			
					femmes	moins de 25 ans	50 ans et plus	
Ariège	11,1	12,2	12 336	8,6	52,8	16,2	23,1	39,3
Aveyron	6,3	7,2	14 716	10,6	53,5	18,3	21,6	34,2
Haute-Garonne	9,2	9,9	109 517	8,6	52,5	15,8	17,5	39,3
Gers	7,0	7,8	10 998	11,1	54,6	16,0	24,6	36,0
Lot	8,9	9,5	11 622	6,6	53,0	15,8	25,2	40,7
Hautes-Pyrénées	10,1	11,2	19 330	9,1	53,2	15,6	25,0	35,4
Tarn	10,2	10,9	29 089	5,3	52,6	17,2	21,9	41,8
Tarn-et-Garonne	10,3	10,8	20 305	8,1	54,2	17,0	20,7	40,7
Midi-Pyrénées	9,2	9,9	227 913	8,3	52,9	16,3	20,3	39,0
France métropolitaine	9,0	9,8	4 689 799	8,6	54,7	17,0	20,3	39,1

¹ Taux de chômage localisés du 4^e trimestre (moyenne trimestrielle en données CVS).

Séries rétropolées en cohérence avec le questionnaire rénové de l'enquête emploi en 2013

² Demandeurs d'emploi de catégorie A B C - données brutes

³ Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an

Sources : Pôle emploi, Insee, taux de chômage localisés

En Midi-Pyrénées, le ralentissement de l'activité économique en 2012 s'accompagne d'une forte augmentation du chômage. Les créations d'emplois ralentissent nettement alors que la région reste l'une des plus attractives en termes de population.

Le **taux de chômage**, au sens du Bureau international du travail (BIT), augmente ainsi de 0,7 point entre les quatrièmes trimestres 2011 et 2012 pour atteindre 9,9 % de la population active régionale, atteignant le record historique de la fin des années 1990. Ce taux dépasse depuis trois ans le taux national alors qu'il lui était inférieur fin 2009. La hausse du taux de chômage s'est produite tout au long de l'année, hormis une stagnation au troisième trimestre.

Le taux de chômage augmente dans tous les départements de la région mais avec des amplitudes différentes. La dégradation est très prononcée en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées, où le taux de chômage gagne plus d'un point. Dans les autres départements, la hausse du taux de chômage est proche de la moyenne régionale.

Le nombre de **demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C** en Midi-Pyrénées augmente pour la cinquième année consécutive et la progression reste très forte en 2012 (+ 8,3 %) comme elle l'était en 2011 (+ 8,1 %). Contrairement à 2010 et 2009, la hausse est un peu moins soutenue dans la région qu'au niveau national. La part des 50 ans ou plus parmi les inscrits à Pôle emploi dans la région continue d'augmenter : elle passe de 17,5 % des demandeurs d'emploi en 2010 à 19,2 % en 2011 et à 20,3 % en 2012. La suppression de la dispense de recherche d'emploi ainsi que l'allongement progressif de la durée de cotisation pour l'obtention d'une retraite à taux plein contribuent à cette évolution. A l'opposé, la part des jeunes de moins de 25 ans inscrits diminue légèrement en 2012 (- 0,1 point), de façon moins importante que l'année précédente. Cette population a surtout été impactée au début de la crise.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi continue de progresser en Midi-Pyrénées (+ 14 %) et en France métropolitaine (+ 13 %) en 2012, bien plus qu'en 2011 où sa croissance était de 9 % dans la région. Cette hausse est très prononcée dans tous les départements de Midi-Pyrénées où elle dépasse les 10 %, et approche même les 20 % en Tarn-et-Garonne. La part des demandeurs d'emploi de longue durée a de fait fortement progressé par rapport à 2011 : 39 % des demandeurs d'emploi de la région le sont depuis plus d'un an alors que cette part était de 37 % un an avant. Elle dépasse désormais 40 % dans le Tarn, le Lot et le Tarn-et-Garonne.

	Taux de chômage déclaré (%) par sexe et tranche d'âge en 2010					
	Femmes			Hommes		
	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Ariège	30,4	13,2	10,4	25,2	10,3	10,1
Aveyron	23,1	7,9	6,4	17,6	6,1	5,9
Haute-Garonne	23,5	11,1	8,2	22,2	8,5	7,3
Gers	24,5	9,3	6,5	19,8	6,4	5,8
Lot	27,9	10,4	8,9	23,9	8,6	7,6
Hautes-Pyrénées	28,5	11,7	9,5	22,9	8,7	7,3
Tarn	29,6	12,2	8,2	24,6	9,5	8,3
Tarn-et-Garonne	33,1	12,9	10,1	24,7	8,9	8,5
Midi-Pyrénées	25,8	11,1	8,3	22,4	8,4	7,4
France métropolitaine	25,9	11,1	8,7	23,9	9,1	8,6

Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitation principale.

Le recensement de la population permet de déterminer un taux de chômage déclaré par âge et par sexe. Ce taux obtenu à partir des déclarations des ménages¹ est différent de celui défini précédemment mais permet d'effectuer une analyse plus fine et de faire apparaître les difficultés que rencontrent les personnes en fonction de l'âge et du sexe. Ces données portent sur l'année 2010.

En Midi Pyrénées, les jeunes de moins de 25 ans sont deux fois plus touchés par le chômage que les personnes de 25 à 54 ans et près de trois fois plus que les seniors, ce qui est aussi le cas pour la France métropolitaine. Ce résultat est néanmoins à moduler du fait qu'il concerne des effectifs moindres : nombre de jeunes dans cette tranche d'âge sont encore en cours de formation et donc inactifs et non présents sur le marché du travail. Les femmes sont toujours plus exposées que les hommes même si l'écart s'estompe avec l'âge. Ainsi 25,8 % des jeunes femmes actives se déclarent au chômage en 2010 en Midi-Pyrénées, soit 3,4 points de plus que les hommes, l'écart étant moins marqué en moyenne en métropole (2,0 points). Entre 25 et 54 ans, l'écart n'est plus que de 2,7 points au niveau régional (2,0 points au niveau national). Et après 55 ans, il est encore de 0,9 point en Midi-Pyrénées alors qu'il disparaît au niveau national. Les départements sont inégalement touchés par ces différences liées à l'âge et au sexe. Ainsi le taux de chômage déclaré varie de 23,1 % pour les jeunes Aveyronnaises à 33,1 % pour les jeunes Tarn-et-Garonnaises, soit un niveau bien plus élevé que celui de la métropole. Les écarts sont moins marqués entre les jeunes hommes selon les départements : le taux de chômage déclaré varie de 17,6 % en Aveyron à 25,2 % dans l'Ariège.

¹ La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et de la mesure administrative du nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi. Le chômage déclaré au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT (*voir définitions*). Le taux de chômage au sens du recensement est utilisé ici en positionnement relatif par âge, sexe et département.

1.3 Revenus

Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation en 2011

	Revenu fiscal mensuel par unité de consommation (€)		
	Médian	1 ^{er} décile	9 ^e décile
Ariège	1 419	478	2 661
Aveyron	1 466	634	2 719
Haute-Garonne	1 754	625	3 410
Gers	1 497	622	2 841
Lot	1 481	602	2 813
Hautes-Pyrénées	1 508	609	2 760
Tarn	1 469	560	2 789
Tarn-et-Garonne	1 431	503	2 700
Midi-Pyrénées	1 576	594	3 063
France de province	1 561	583	3 023
France métropolitaine	1 602	577	3 247

Sources : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages

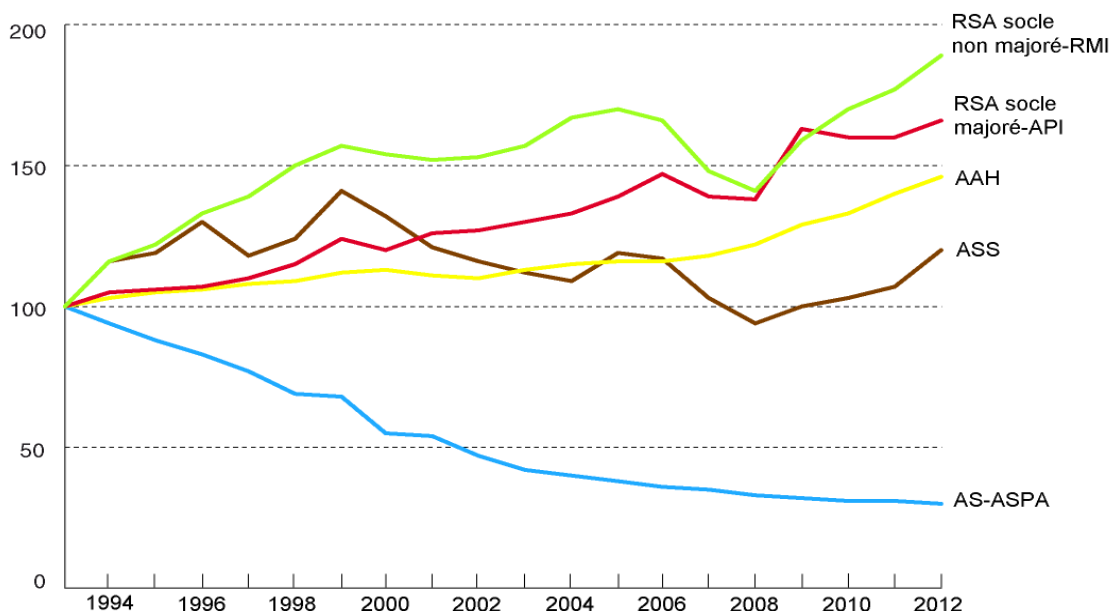
En 2011, la moitié des Midi-Pyrénéens vivent dans un ménage déclarant moins de 1 576 euros de revenus par mois et par [unité de consommation \(UC\)](#) et 10 % dans un ménage avec moins de 594 euros mensuels. Quant aux 10 % des personnes les plus aisées, elles vivent dans un ménage déclarant au moins 3 063 euros par mois et par UC. Les revenus des habitants de la région sont un peu supérieurs à ceux de la France de province, mais deviennent inférieurs lorsque l'on rajoute les revenus de l'Île-de-France. Comme en France, de grandes disparités de revenus existent au sein de la région. Ainsi, les 10 % des personnes les plus aisées déclarent des revenus 5,2 fois supérieurs à ceux des 10 % les plus modestes, proportion bien inférieure à celle de la France métropolitaine (5,6) et comparable à celle de la France de province (5,2). Les écarts ont tendance à se creuser entre les plus riches et les plus modestes entre 2008 et 2011 : le rapport interdécile a augmenté de 0,2 point en France métropolitaine, un peu moins en Midi-Pyrénées (0,1 point).

La Haute-Garonne se distingue toujours par des revenus plus élevés : le revenu médian, 1 754 euros par UC, y est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la région et de la métropole. Mais cet écart masque de fortes disparités : les plus aisés y déclarent un revenu 5,5 fois supérieur à celui des plus modestes. À l'opposé l'Ariège affiche le revenu médian le plus bas de Midi-Pyrénées (1 419 euros) et les 10 % de ses habitants les plus modestes déclarent un revenu mensuel inférieur à 478 euros par unité de consommation. Il est suivi en cela par le Tarn-et-Garonne. Ces deux départements présentent pour ces deux indicateurs des niveaux nettement en deçà de ceux des autres départements. En Ariège, le revenu plafond du 1^{er} décile a diminué entre 2008 et 2011 alors que le revenu plancher du 9^e décile a continué d'augmenter, si bien que les écarts se sont fortement accentués entre riches et pauvres : le rapport interdécile a augmenté de 0,4 point, passant de 5,2 en 2008 à 5,6 en 2011.

2) Les minima sociaux

2.1 Vue d'ensemble

Évolution du nombre d'allocataires des quatre* principaux minima sociaux en Midi-Pyrénées (indice base 100 en 1993)



* Le RSA socle est un minimum social qui comporte deux volets : le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement.

Note : rupture de série en 2009 entre le RSA socle maj et l'API

Sources : Caf, Carsat, MSA, Pôle emploi

© IGN - Insee 2013

Parmi les huit minima sociaux existant en France métropolitaine, quatre d'entre eux couvrent 96 % des allocataires de Midi-Pyrénées en 2012 :

- le Revenu de solidarité active (RSA) socle, avec ses deux volets le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement ;
- l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- l'Allocation adulte handicapé (AAH) ;
- l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS), à laquelle se substitue progressivement l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Ces quatre principaux minima sont versés à 164 200 personnes : 134 800 perçoivent l'un des trois minima destinés aux moins de 65 ans (RSA socle majoré ou non, ASS, AAH) et 29 400 perçoivent l'AS ou l'ASPA.

Le RSA est une prestation entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Sa première composante, le RSA socle, a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), ainsi que certains dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité. Il est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole. Pour pouvoir bénéficier du RSA socle, il faut avoir au moins 25 ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants (ou attendre un enfant). L'extension du RSA aux jeunes actifs de moins de 25 ans pouvant justifier de deux ans

d'activité professionnelle dans les trois dernières années est intervenue le 1^{er} septembre 2010. Le dispositif prévoit également un droit à l'accompagnement.

La seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité. Un allocataire peut bénéficier simultanément de la composante socle et de la composante activité du RSA. L'ensemble assure en général un revenu plus élevé aux personnes en emploi. Le RSA activité seul n'est pas un minimum social. Le dispositif RSA s'est mis en œuvre progressivement dans un contexte de crise économique, pour atteindre son régime de croisière en 2011.

En Midi-Pyrénées, le nombre total d'allocataires d'au moins l'un des quatre minima sociaux continue d'augmenter à un rythme accéléré en 2012 : + 5,0 % après une hausse de 2,7 % l'année précédente et de 2,8 % en 2010. La dégradation du contexte économique depuis mi-2008, en dépit d'une amélioration en 2010, explique cette forte progression du nombre d'allocataires pour les dispositifs tournés vers la population en âge de travailler. C'est notamment le cas du RSA socle non majoré : la hausse du nombre d'allocataires s'accélère (+ 6,7 %) alors qu'elle ralentissait en 2011, avec + 4,2 % après + 7 % en 2010 et + 12,2 % en 2009, année de mise en place du nouveau dispositif RSA.

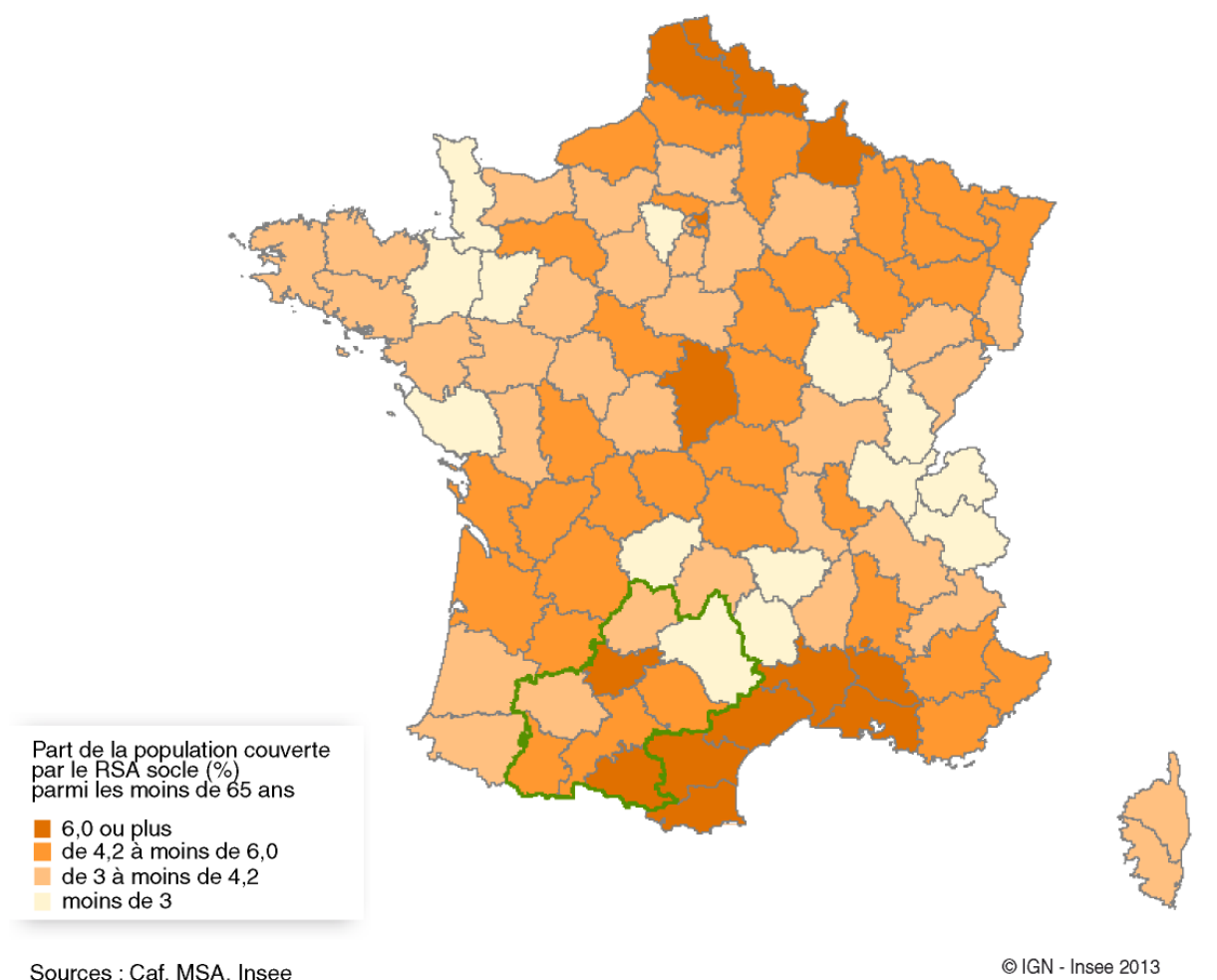
Le nombre d'allocataires de l'ASS augmente quant à lui fortement, de 13,0 % après une hausse de 3,3 % l'année précédente, en lien avec le développement du chômage de longue durée.

Le nombre d'allocataires de l'AS ou de l'ASPA continue de baisser en 2012 (- 1,4 %), mais de façon moins importante qu'en 2011 (- 2,3 %) et qu'en 2010 (- 4,0 %). Cette diminution globale est le résultat de deux évolutions contraires : d'une part une hausse des entrées dans le dispositif du fait de la revalorisation du plafond de ressources intervenue en 2009 pour le régime général, d'autre part une baisse des allocataires du régime agricole.

Le nombre d'allocataires de l'AAH progresse de 4,5 % comme l'année précédente, sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. La part de la population couverte en Midi-Pyrénées (3,3 %) est supérieure à celle sur l'ensemble du territoire métropolitain (2,7 %).

2.2 Revenu de solidarité active socle non majoré

Population couverte par le RSA socle non majoré en 2012



Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) le 1^{er} juin 2009. Il remplace pour l'essentiel des aides déjà existantes et la plupart des bénéficiaires ont automatiquement basculé vers le RSA dès sa mise en place. Il demeure le minimum social le plus distribué en Midi-Pyrénées, comme au niveau national. Il représente plus d'un tiers des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima, soit 57 700 allocataires en 2012. Parmi eux, 180 jeunes de moins de 25 ans en bénéficient avec le nouveau dispositif. Quelque 33 200 femmes et 35 900 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, que ce soit comme allocataire direct ou en tant que conjoint de l'allocataire. En tenant compte des familles des allocataires, 108 100 personnes dans la région sont couvertes par le RSA socle non majoré, soit 4,6 % des moins de 65 ans

Le poids du RSA socle non majoré est inégalement réparti sur le territoire français, avec une part de la population couverte allant de 1,7 % en Haute-Savoie à 9,1 % en Seine-Saint-Denis. Ce poids est également très disparate au sein de la région Midi-Pyrénées. Ainsi l'Aveyron, avec une part de 2,5 %, fait partie des dix départements les moins touchés de France ; à l'opposé, l'Ariège (6,9 %) se situe dans les dix départements les plus concernés par ce dispositif.

Allocataires et population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	RSA au 31 décembre 2011	RSA au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	RSA au 31 décembre 2011	RSA au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2012 (%)	Femmes RSA au 31 décembre 2012	Hommes RSA au 31 décembre 2012
Ariège	4 208	4 505	7,1	7 635	8 163	6,9	6,9	2 631	2 725
Aveyron	2 668	2 746	2,9	5 076	5 176	2,0	2,5	1 605	1 814
Haute-Garonne	25 403	27 407	7,9	46 715	49 812	6,6	4,6	15 306	16 939
Gers	2 622	2 812	7,2	4 894	5 390	10,1	3,7	1 732	1 693
Lot	2 638	2 774	5,2	4 727	4 969	5,1	3,8	1 551	1 726
Hautes-Pyrénées	3 792	4 057	7,0	7 079	7 591	7,2	4,3	2 383	2 475
Tarn	7 425	7 753	4,4	14 639	15 115	3,3	5,1	4 509	4 839
Tarn-et-Garonne	5 294	5 615	6,1	11 213	11 842	5,6	6,0	3 441	3 659
Midi-Pyrénées	54 050	57 669	6,7	101 978	108 058	6,0	4,6	33 158	35 870
France métropolitaine	1 223 436	1 302 600	6,5	2 330 416	2 478 500	6,4	4,7		

Sources : Insee, Caf, MSA

* Bénéficiaires : représente les allocataires seuls et les allocataires et leur conjoint.

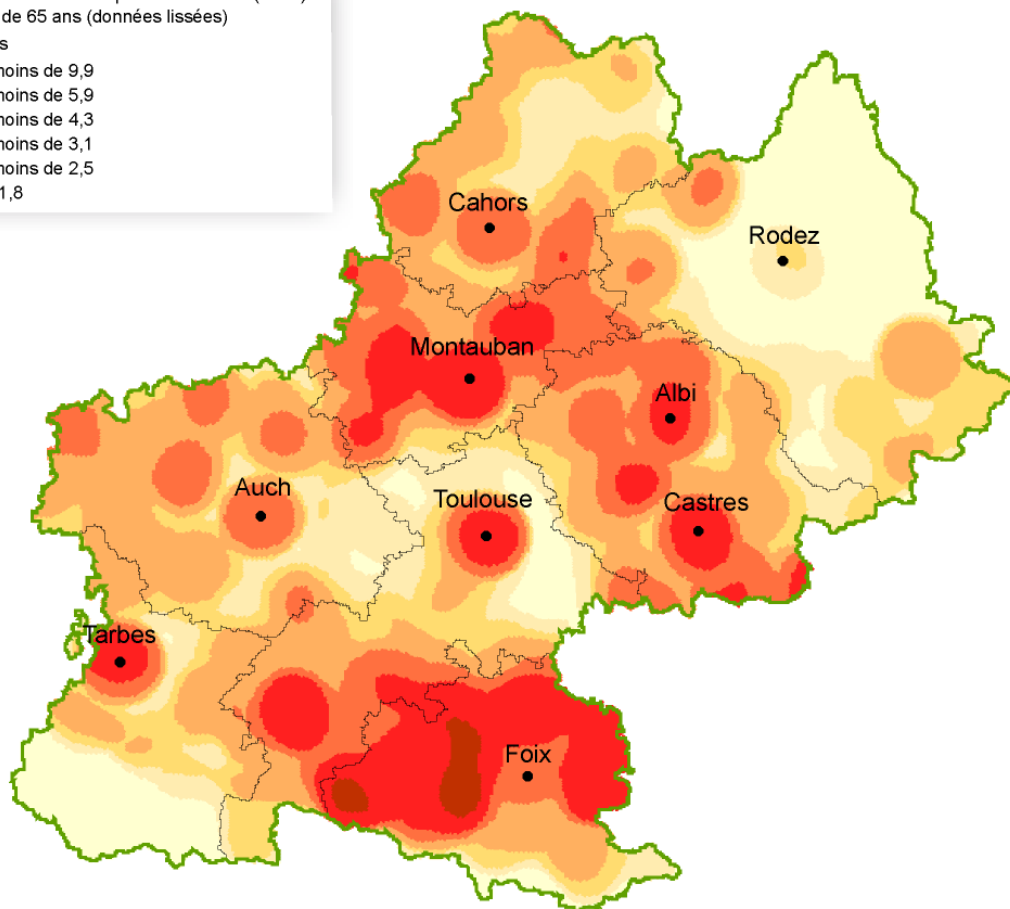
Entre 2011 et 2012, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré continue d'augmenter à un rythme accéléré par rapport à l'année précédente : + 6,7 % en Midi-Pyrénées, après + 4,2 % en 2011. La hausse reste plus vive qu'en métropole même si l'écart s'atténue. Elle s'accélère dans la plupart des départements de la région, hormis dans le Tarn (+ 4,4 % contre + 5,5 %) et dans le Tarn-et-Garonne (+ 6,1 % contre + 6,3 %). En Haute-Garonne, qui compte près de la moitié des allocataires, la hausse est la plus importante de la région (+ 7,9 %), soit 4,1 points de plus qu'en 2011. Alors que l'Aveyron était le seul département à voir son nombre d'allocataires baisser en 2011 (- 2,1 %), ceux-ci se font plus nombreux en 2012 (+ 2,9 %), mais cette hausse reste la moins importante de la région.

La hausse du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré est directement imputable au contexte économique atone en 2011 et 2012 et à une hausse du chômage très importante qui se répercute avec un certain délai sur le nombre d'allocataires du RSA.

Population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées en 2012

Part de la population couverte par le RSA socle (en %) parmi les moins de 65 ans (données lissées)

- 9,9 ou plus
- de 5,9 à moins de 9,9
- de 4,3 à moins de 5,9
- de 3,1 à moins de 4,3
- de 2,5 à moins de 3,1
- de 1,8 à moins de 2,5
- moins de 1,8



Sources: CAF, MSA, Insee

© IGN - Insee 2013

La population couverte par le RSA socle non majoré vit surtout dans les espaces urbains, notamment dans les grandes villes. Dans la commune de Tarbes, près de 11 % de la population des moins de 65 ans est couverte par ce dispositif ; cette part est également forte à Montauban (10,1 %) et dans sa périphérie. Castres et Albi sont aussi très touchées (8,5 % et 8,2 %) ainsi que Toulouse (7,6 %), contrastant avec leur couronne périurbaine où les allocataires du RSA sont moins nombreux. ([voir données localisées à la commune dans la rubrique Documents associés](#))

Dans les départements les plus touchés, la géographie du RSA socle rappelle celle de la précarité financière. Ainsi en 2012, les bénéficiaires sont proportionnellement les plus nombreux en Ariège, ainsi que, dans une moindre mesure, en Tarn-et-Garonne : les poches de grande précarité couvrent une large part du territoire régional

2.3 Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Allocataires de l'ASS en Midi-Pyrénées

	Allocataires				
	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	Femmes 2012	Hommes 2012
Ariège	1 004	1 151	14,6	534	617
Aveyron	981	1 107	12,8	474	633
Haute-Garonne	5 763	6 483	12,5	3 052	3 431
Gers	882	998	13,2	478	520
Lot	1 048	1 201	14,6	541	660
Hautes-Pyrénées	1 508	1 709	13,3	801	908
Tarn	2 449	2 771	13,1	1 263	1 508
Tarn-et-Garonne	1 370	1 541	12,5	696	845
Midi-Pyrénées	15 005	16 961	13,0	7 839	9 122
France métropolitaine	340 800	378 200	11,0		

Source : Pôle emploi

En 2012, l'[Allocation de solidarité spécifique \(ASS\)](#) est versée à 17 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées, dont 46 % de femmes. Cette prestation est destinée aux demandeurs d'emploi qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix dernières années. Le nombre d'allocataires de l'ASS progresse très fortement en 2012, de 13,0 %, après une hausse de 3,3 % en 2011, 3,4 % en 2010, et 6,4 % en 2009. Cette croissance plus vive qu'en France métropolitaine est à relier à celle du chômage, plus soutenue en Midi-Pyrénées depuis 2011.

La croissance est très forte dans tous les départements de la région mais atteint son maximum dans le Lot et en Ariège (+ 14,6 %), département dans lequel la hausse était déjà très forte en 2011 (+ 6,0 %). Le Lot, ainsi que le Tarn et le Tarn-et-Garonne sont les plus touchés par cette forte accélération alors que le nombre d'allocataires progressait faiblement pour ces deux derniers départements un an plus tôt. En comparaison avec les autres départements de la région, le rythme de croissance du nombre de bénéficiaires progresse de manière moins soutenue en Haute-Garonne mais demeure plus élevé que celui observé au niveau national.

Les allocataires de l'ASS sont relativement moins nombreux en Haute-Garonne qu'ailleurs en Midi-Pyrénées : ce département regroupe 38 % des bénéficiaires de l'ASS de la région, mais 45 % des demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle emploi. À l'inverse, le Tarn concentre 16 % des allocataires de l'ASS de Midi-Pyrénées pour 13 % des demandeurs d'emploi indemnisés.

2.4 Allocation adulte handicapé (AAH)

Allocataires et population couverte par l'AAH en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2012	Femmes RSA au 31 décembre 2012	Hommes RSA au 31 décembre 2012
Ariège	2 860	2 940	2,8	4 229	4 305	1,8	3,6	1 644	1 917
Aveyron	5 129	5 373	4,8	7 622	7 970	4,6	3,8	3 238	3 674
Haute-Garonne	17 360	18 409	6,0	25 602	27 057	5,7	2,5	10 076	11 508
Gers	3 672	3 835	4,4	5 269	5 452	3,5	3,8	2 224	2 496
Lot	3 429	3 499	2,0	5 218	5 332	2,2	4,1	2 113	2 299
Hautes-Pyrénées	5 196	5 328	2,5	7 570	7 667	1,3	4,4	3 031	3 363
Tarn	6 883	7 204	4,7	10 194	10 607	4,1	3,6	4 232	4 536
Tarn-et-Garonne	5 161	5 335	3,4	8 230	8 558	4,0	4,3	3 232	3 463
Midi-Pyrénées	49 690	51 923	4,5	73 934	76 948	4,1	3,3	29 790	33 256
France métropolitaine	925 306	964 900	4,3	1 382 053	1 433 200	3,7	2,7		

Sources : CAF, MSA, Insee

* Bénéficiaires : représente les allocataires seuls et les allocataires et leur conjoint.

L'**Allocation adulte handicapé (AAH)** constitue, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social distribué dans la région comme au niveau national. Elle est versée à 51 900 personnes en 2012 en Midi-Pyrénées, soit à 32 % de l'ensemble des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima sociaux. Quelque 29 800 femmes et 33 300 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, soit directement, soit en tant que conjoint(e). Avec leurs familles, ce sont 76 900 personnes bénéficient de l'AAH, soit 3,3 % des moins de 65 ans.

Les allocataires sont relativement plus nombreux dans les Hautes-Pyrénées où sont implantés de nombreux établissements spécialisés. Dans le Lot et de manière encore plus accentuée en Aveyron, l'AAH est versée à davantage d'allocataires que le RSA socle non majoré.

En 2012, le nombre des allocataires de l'AAH augmente de 4,5 % en Midi-Pyrénées comme l'année précédente, légèrement plus qu'au niveau national. La progression se poursuit sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. Le plafond de ressources a été sensiblement relevé, ce qui permet à davantage de personnes d'avoir accès à cette prestation.

La hausse du nombre des allocataires de l'AAH au niveau régional masque de fortes disparités par département : la croissance ralentit dans le Tarn-et-Garonne, en Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées alors qu'elle s'accélère dans les autres départements. Cependant elle demeure en 2012 la plus élevée en Haute-Garonne (+ 6,0 %), comme en 2011 (+ 7,8 %) et en 2010 (+ 6,6 %), bien au dessus des moyennes régionale et métropolitaine. Mais la part de la population haut-garonnaise couverte par ce dispositif est toujours en deçà de celle de la métropole (2,5 % contre 2,7 %). Elle est aussi bien plus faible que celle des autres départements de la région. Les Hautes-Pyrénées sont les plus touchées dans la région avec 4,4 % des moins de 65 ans couverts par ce dispositif.

2.5 Revenu de solidarité active socle majoré

Allocataires et population couverte par le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Allocataires	
	RSA majoré au 31 décembre 2011	RSA majoré au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	RSA majoré au 31 décembre 2011	RSA majoré au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2012	Femmes RSA au 31 décembre 2012	Hommes RSA au 31 décembre 2012
Ariège	536	565	5,4	1 493	1 585	6,2	1,3	534	31
Aveyron	420	391	-6,9	1 182	1 123	-5,0	0,5	365	26
Haute-Garonne	3 567	3 687	3,4	9 993	10 295	3,0	0,9	3 557	130
Gers	388	398	2,6	1 122	1 178	5,0	0,8	373	25
Lot	349	330	-5,4	996	908	-8,8	0,7	312	18
Hautes-Pyrénées	627	621	-1,0	1 780	1 780	0,0	1,0	604	17
Tarn	1 115	1 188	6,5	3 296	3 560	8,0	1,2	1 131	57
Tarn-et-Garonne	771	818	6,1	2 247	2 394	6,5	1,2	779	39
Midi-Pyrénées	7 773	7 998	2,9	22 109	22 823	3,2	1,0	7 655	343
France métropolitaine	187 840	194 900	3,8	535 407	558 200	4,3	1,1		

Sources : CAF, MSA, Insee

Les bénéficiaires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont en grande partie ceux qui percevaient avant juin 2009 l'Allocation de parent isolé (API). Cependant, le public s'est élargi : le RSA socle majoré est désormais distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans alors qu'auparavant seuls les parents isolés avec des enfants de moins de 20 ans pouvaient prétendre à l'API. En outre, lors d'une séparation, le parent isolé qui bénéficiait du RMI avec son conjoint pouvait garder cette dernière allocation, à condition de ne pas faire de demande d'API ; aujourd'hui, il bascule automatiquement dans le dispositif du RSA socle majoré.

En 2012, 8 000 parents isolés perçoivent le **RSA socle majoré** en Midi-Pyrénées : la quasi-totalité des bénéficiaires sont des femmes (96 %). Avec les enfants, la population couverte s'élève ainsi à 22 800 personnes dans la région, soit 1,0 % de la population de moins de 65 ans, part comparable à l'ensemble de la métropole. La part de la population couverte est un peu plus élevée en Ariège, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne et la plus faible dans l'Aveyron. Au niveau régional, le nombre de personnes couvertes progresse de 3,2 % en 2012 après avoir stagné en 2011 et baissé de 1,3 % en 2010.

2.6 Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Allocataires de l'ASPA- AS en Midi-Pyrénées

	Allocataires					
	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2012	Evolution 2011- 2012 (%)	Part allocataires (%) parmi les 65 ans ou plus	Femmes au 31 décembre 2012	Hommes au 31 décembre 2012
Ariège	1 918	1 913	-0,3	5,5	1 160	753
Aveyron	3 648	3 438	-5,8	5,1	2 200	1 238
Haute-Garonne	9 571	9 622	0,5	5,1	5 628	3 994
Gers	2 785	2 775	-0,4	6,1	1 765	1 010
Lot	1 949	1 858	-4,7	4,2	1 180	678
Hautes-Pyrénées	2 820	2 857	1,3	5,4	1 812	1 045
Tarn	3 943	3 814	-3,3	4,5	2 379	1 435
Tarn-et-Garonne	3 204	3 143	-1,9	6,5	1 725	1 418
Midi-Pyrénées	29 838	29 420	-1,4	5,2	17 849	11 571
France métropolitaine	508 617	502 158	-1,3	4,6	281 529	220 629

Sources : CNAVTS, MSA, SASV, CNRAEL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

Deux allocations permettent d'atteindre le niveau du minimum vieillesse : l'[Allocation supplémentaire du minimum vieillesse \(AS\)](#) et l'[Allocation de solidarité aux personnes âgées \(ASPA\)](#), entrée en vigueur au début de l'année 2007. En 2012, ces allocations apportent un complément de ressources à 29 400 retraités midi-pyrénéens âgés de 65 ans ou plus, n'ayant jamais ou pas assez cotisé pour atteindre le seuil du minimum vieillesse. Ces allocataires, rattachés pour l'essentiel au régime général (65 % des allocataires) et au régime agricole (20 %), représentent 18 % des allocataires des quatre principaux minima sociaux. Dans la région, la proportion d'allocataires parmi les plus de 65 ans diminue légèrement, passant de 5,4 % à 5,2 %, mais reste toujours supérieure à la moyenne nationale. En Midi-Pyrénées, davantage qu'en France métropolitaine, les allocataires de l'AS-ASPA sont majoritairement des femmes : 61 % pour la région et 56 % pour la métropole. Elles sont plus nombreuses en raison d'une espérance de vie plus importante que les hommes et de pensions de retraite généralement plus faibles.

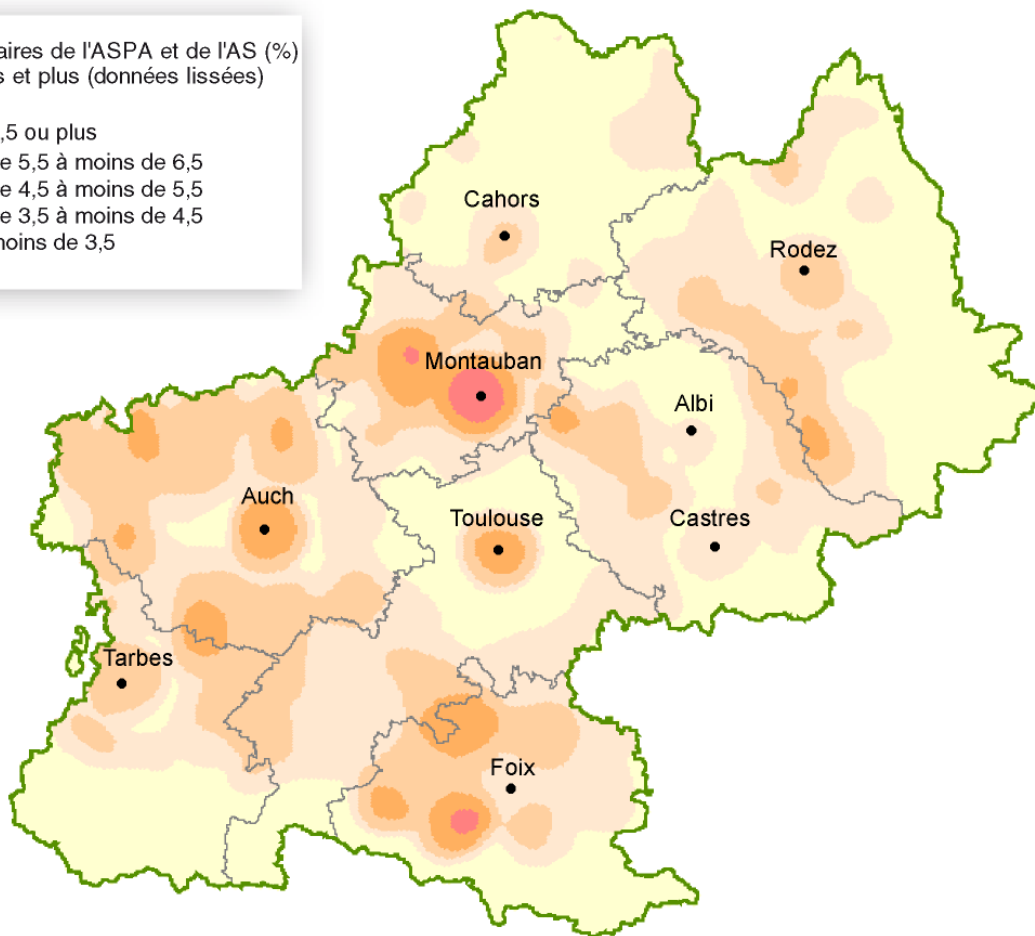
En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires continue de baisser en 2012 (- 1,4 %), cependant moins qu'en 2011 (- 2,3 %) et qu'en 2010 (- 4,0 %). Alors qu'il était en recul dans tous les départements les deux années précédentes, le nombre d'allocataires progresse légèrement en Haute-Garonne (+ 0,5 %) et un peu plus dans les Hautes-Pyrénées (+ 1,3 %). A contrario, la baisse du nombre d'allocataires est très prononcée dans le Lot (- 4,7 %) et surtout en Aveyron (- 5,8 %), poursuivant en l'amplifiant la tendance de 2011.

La revalorisation progressive du montant des retraites et l'augmentation du nombre de carrières complètes chez les femmes entraînent une baisse mécanique du nombre d'allocataires de l'AS-ASPA depuis sa création. Cependant, depuis 2003, la baisse ralentit dans la région par rapport à la décennie précédente : le nombre d'allocataires diminue de 3,6 % chaque année en moyenne entre 2003 et 2011, contre 8,3 % entre 1993 et 2003. En 2009, le plafond des ressources a été relevé, générant l'entrée de nouveaux allocataires dans le dispositif. Cette hausse est compensée par une diminution sensible du nombre d'allocataires rattachés au régime agricole.

Allocataires de l'ASPA et de l'AS en Midi-Pyrénées en 2012

Part des allocataires de l'ASPA et de l'AS (%)
parmi les 65 ans et plus (données lissées)

- 6,5 ou plus
- de 5,5 à moins de 6,5
- de 4,5 à moins de 5,5
- de 3,5 à moins de 4,5
- moins de 3,5



Sources : Carsat, MSA, Insee

© IGN - Insee 2013

Dans l'Ariège et en Tarn-et-Garonne, le caractère rural de la population âgée et une précarité plus grande dans l'ensemble de la population se combinent pour aboutir à une surreprésentation de l'AS et de l'ASPA. Mais de nombreux territoires ruraux sont également touchés par la précarité des plus âgés, notamment dans le Gers : la part des allocataires parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus atteint 6,1% dans ce département.

3) Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

Bénéficiaires de la CMU-C en Midi-Pyrénées

	Bénéficiaires (assurés + ayants-droit)			Part (%) parmi les moins de 65 ans
	en moyenne annuelle en 2011	en moyenne annuelle en 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	
Ariège	11 810	11 788	-0,2	10,0
Aveyron	10 057	10 175	1,2	4,9
Haute-Garonne	75 113	78 720	4,8	7,3
Gers	9 093	9 553	5,1	6,6
Lot	8 326	8 416	1,1	6,4
Hautes-Pyrénées	12 704	13 027	2,5	7,4
Tarn	23 597	24 495	3,8	8,3
Tarn-et-Garonne	17 572	18 071	2,8	9,1
Midi-Pyrénées	168 272	174 245	3,5	7,4
France métropolitaine	3 754 613	3 857 456	2,7	7,4

Sources : Fonds CMU : CNAMTS, CCMSA, RSI, Insee-Estimations localisées de population

En 2012, quelque 174 200 habitants de la région aux revenus les plus modestes bénéficient de la [Couverture maladie universelle complémentaire \(CMU-C\)](#). Avec 7,4 % de personnes couvertes par la CMU-C parmi les moins de 65 ans, la région se situe dans la moyenne métropolitaine. La part de la population de moins de 65 ans couverte par la CMU-C est toujours plus importante en Ariège où elle atteint 10 %. C'est aussi dans ce département que la proportion de personnes touchant le RSA socle non majoré est la plus forte. À l'opposé, l'Aveyron affiche le taux de population couverte le plus faible de la région pour la CMU-C (4,9 %), comme pour le RSA socle non majoré (2,5 %).

En 2012, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C augmente de 3,5 % dans la région par rapport à 2011, soit plus qu'en métropole mais moins qu'en 2011 (+ 5,1 %). Il progresse toujours fortement en Haute-Garonne, + 4,8 % en 2012 ; cette croissance est toutefois moins vive qu'en 2010 (+ 7,7 %) mais reste supérieure au niveau national (+ 2,7 %). En 2012 le Gers est le département qui subit la plus forte hausse de la région (+ 5,1 %), soit une progression plus soutenue que l'année précédente.

4) Revenu de solidarité active activité seul

Allocataires et population couverte par le RSA ACTIVITE seul en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	RSA au 31 décembre 2011	RSA au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	RSA au 31 décembre 2011	RSA au 31 décembre 2012	Evolution 2011 - 2012 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2012 (%)	Femmes RSA au 31 décembre 2012	Hommes RSA au 31 décembre 2012
Ariège	1 310	1 360	3,8	2 972	3 038	2,2	2,6	1 089	713
Aveyron	1 189	1 156	-2,8	2 710	2 673	-1,4	1,3	975	896
Haute-Garonne	9 271	9 285	0,2	19 969	20 203	1,2	1,9	7 649	4 134
Gers	1 214	1 221	0,6	2 766	2 839	2,6	2,0	1 024	610
Lot	1 229	1 238	0,7	2 708	2 795	3,2	2,1	1 003	636
Hautes-Pyrénées	1 695	1 683	-0,7	3 718	3 831	3,0	2,2	1 388	797
Tarn	2 840	2 893	1,9	6 749	6 904	2,3	2,3	2 459	1 398
Tarn-et-Garonne	1 970	2 032	3,1	4 751	4 974	4,7	2,5	1 698	1 076
Midi-Pyrénées	20 718	20 868	0,7	46 343	47 257	2,0	2,0	17 285	9 960
France métropolitaine	458 411	466 700	1,8	1 089 483	1 121 600	2,9	2,1		

Sources : CAF, MSA, Insee

* Bénéficiaires : représente les allocataires seuls et les allocataires et leur conjoint.

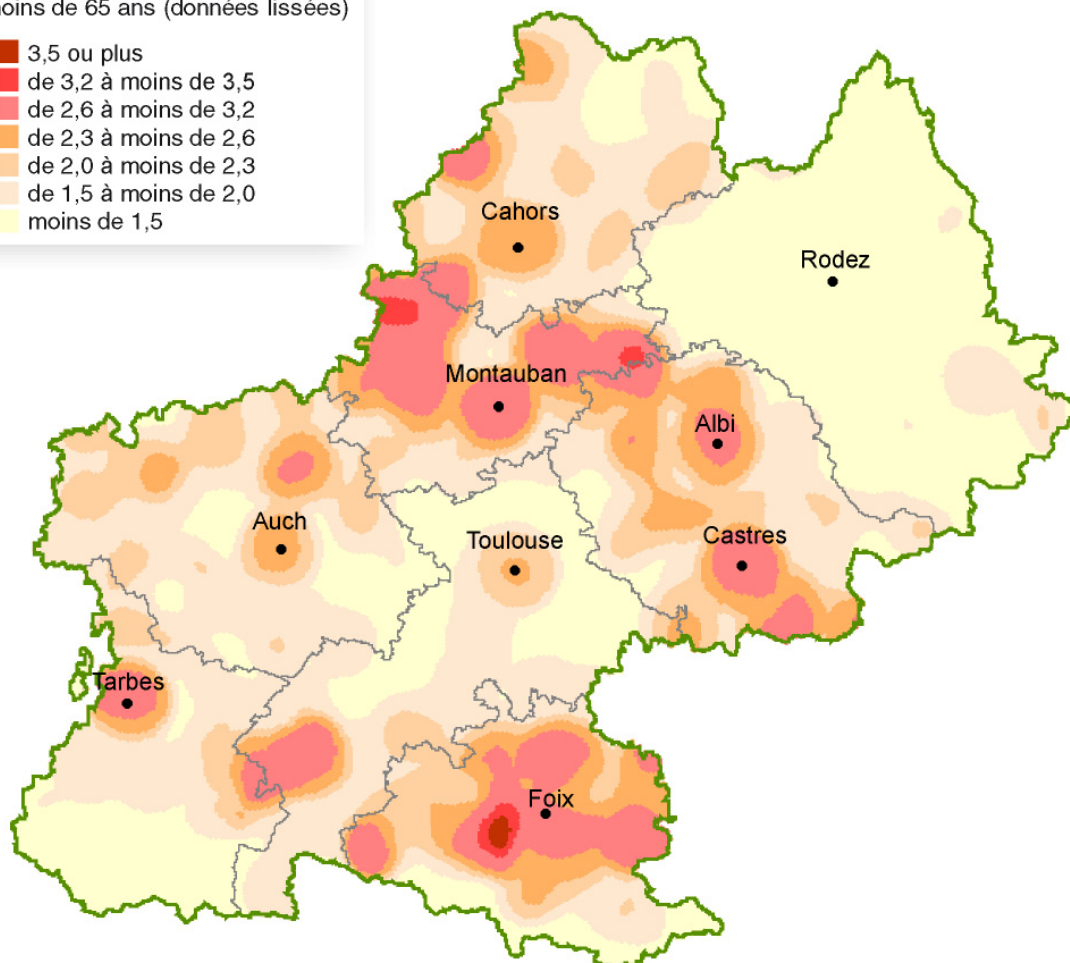
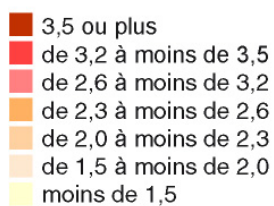
Par le biais du RSA activité seul, le RSA ouvre des droits à de nouveaux bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus. Cette composante du RSA n'est pas assimilée à un minimum social.

Fin 2012, 20 900 personnes sont allocataires de cette prestation en Midi-Pyrénées, soit près d'un quart de l'ensemble des allocataires du RSA. La population couverte est de 47 300 personnes, soit 2,0 % de la population des moins de 65 ans. Le nombre d'allocataires du RSA activité jeune reste marginal avec un peu plus de 300 jeunes concernés, soit une centaine de moins qu'en 2011. Les femmes sont presque deux fois plus touchées que les hommes par ce dispositif. Ceci est en partie dû au fait qu'elles ont plus souvent un emploi à temps partiel que les hommes ; ainsi 31 % des femmes salariées sont à temps partiel en Midi-Pyrénées en 2011, contre 14 % pour leurs homologues masculins. Une conséquence de la surreprésentation du temps partiel chez les femmes se traduit pour certaines d'entre elles par des rémunérations faibles donnant droit au versement du RSA activité. Le nombre d'allocataires du RSA activité est en hausse de 0,7 % dans la région faisant suite à une baisse de 1,3 % en 2011, et après avoir connu une forte hausse en 2010 (+ 15,6 %) : la montée en charge de ce dispositif depuis la mi-2009 est en effet intervenue dans un contexte économique dégradé. À partir de la mi-2010, toutefois, le rythme d'évolution du nombre d'allocataires du RSA activité ralentit. Ces évolutions se retrouvent également sur l'ensemble de la France métropolitaine mais de manière moins marquée.

Le nombre d'allocataires augmente dans six départements de Midi-Pyrénées en 2012, en particulier en Ariège (+ 3,8 %) et en Tarn-et-Garonne (+ 3,1 %), alors qu'il baissait de plus de 4 % en 2011 dans ces deux départements.

Population couverte par le RSA activité seul en Midi-Pyrénées en 2012

Part de RSA activité seul (%)
parmi les moins de 65 ans (données lissées)



Sources : Caf, MSA, Insee

© IGN - Insee 2013

La population couverte par le RSA activité seul est plus présente en Ariège (2,6 % de la population de moins de 65 ans) et en Tarn-et-Garonne (2,5 %). Comme pour le RSA socle, elle est plus importante dans les pôles urbains. La part de la population couverte en Aveyron est de 1,3 %, part bien inférieure à celle de la région (2,0 %) et à celle de l'ensemble des départements métropolitains : seuls trois d'entre eux sont moins concernés, la Haute-Savoie, la Savoie et les Yvelines.

5) Précarité financière

Allocataires et population à bas revenus en Midi-Pyrénées

	Bas revenus à 60 % en 2011 (982 euros)			Bas revenus à 60 % en 2012 (1001 euros)			Allocataires et leurs conjoints en 2012	
	allocataires	population couverte	part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)	allocataires	population couverte	part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)	Femmes	Hommes
Ariège	11 298	25 458	21,3	11 687	25 946	21,9	8 390	6 647
Aveyron	14 811	35 751	16,9	14 751	34 834	16,7	11 052	9 428
Haute-Garonne	78 028	165 632	15,5	81 143	168 509	15,5	56 433	44 209
Gers	10 176	23 572	16,3	10 270	23 928	16,6	7 691	5 952
Lot	10 066	22 864	17,2	10 199	22 868	17,5	7 243	6 059
Hautes-Pyrénées	13 969	30 515	17,1	14 217	31 216	17,7	10 269	7 800
Tarn	24 305	57 062	19,3	24 338	56 856	19,3	17 847	13 864
Tarn-et-Garonne	17 056	42 239	21,5	17 450	43 169	21,7	13 077	10 502
Midi-Pyrénées	179 709	403 093	17,2	184 055	407 326	17,3	132 002	104 461

Sources : Caf, MSA, Insee

En 2012 en Midi-Pyrénées, 407 300 personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) disposent de ressources inférieures au [seuil de bas revenus](#). Ce seuil, établi nationalement, s'élève à 1 001 euros par mois et par unité de consommation en 2012. Cette population en situation de précarité financière représente 17,3 % des moins de 65 ans et progresse chaque année depuis 2009, pour se rapprocher de son taux le plus élevé observé en 2005, soit 17,6 %.

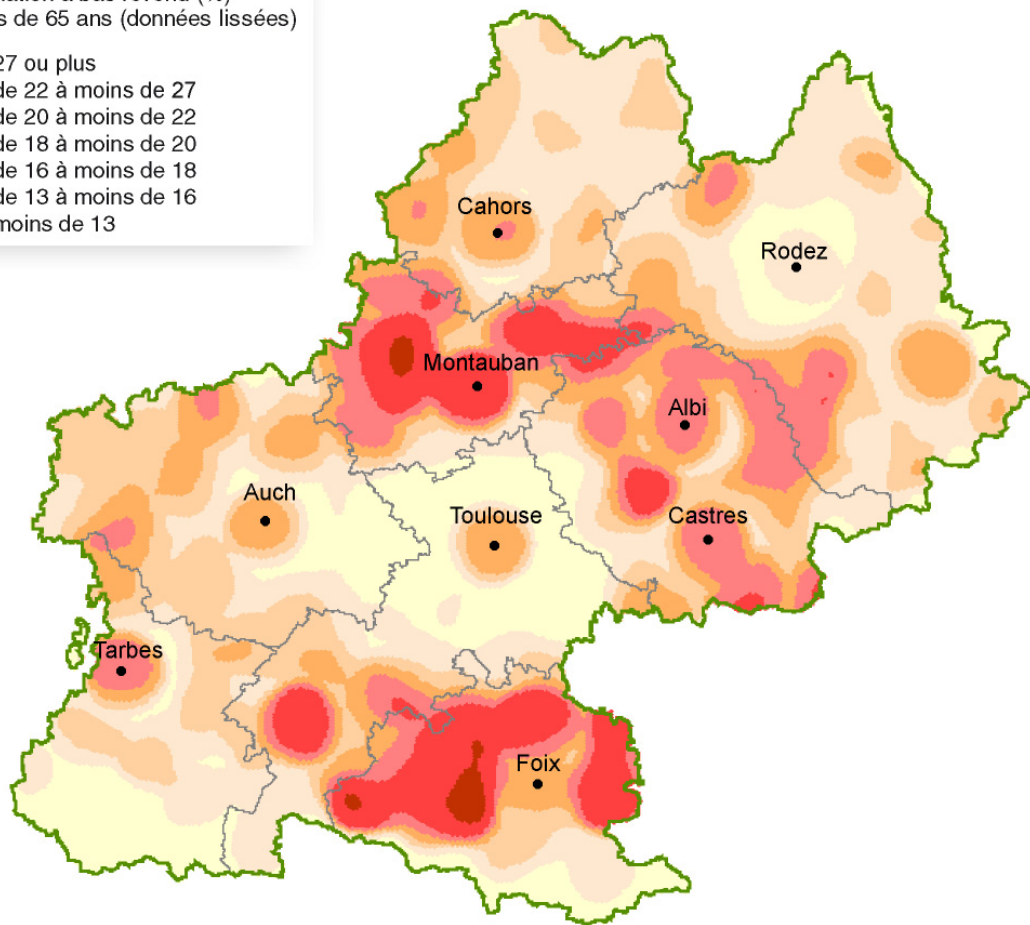
En 2012, 132 000 femmes allocataires ou conjointes d'un allocataire sont en situation de précarité financière, contre 104 500 hommes.

L'Ariège et le Tarn-et-Garonne sont les plus touchés par la précarité où la proportion de personnes à bas revenus frôle les 22 %. En Haute-Garonne, le taux de précarité financière quoique le plus faible de la région (15,5 %) subit en 2012 la plus forte hausse depuis 2008 où il était égal à 13,7 %.

Précarité financière : population à bas revenus en Midi-Pyrénées en 2012

(Régimes général et agricole)

Part de la population à bas revenu (%)
 parmi les moins de 65 ans (données lissées)



Sources : Caf, MSA, Insee

© IGN - Insee 2013

La **précarité financière** est forte sur la plus grande partie de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne. Ailleurs dans la région, elle se concentre dans certaines grandes agglomérations (Tarbes, Albi, Castres, Cahors) et dans de larges zones rurales entre le Tarn et l'Aveyron ou encore l'ouest du Gers. L'Ariège est le département de Midi-Pyrénées le plus touché par la précarité financière, devançant légèrement le Tarn-et-Garonne, le Tarn suivant en 3^e position. La Haute-Garonne demeure le département le moins touché de Midi-Pyrénées mais la précarité s'y concentre sur certains territoires, au cœur de l'agglomération toulousaine, ainsi que dans le sud du département en particulier à Saint-Gaudens et ses alentours où la part de la population concernée dépasse 22 %.

Définitions

Allocataire

L'allocataire est la personne au titre de laquelle est ouvert un dossier de prestations (familiales, sociales, liées au logement) versées par Pôle emploi, la Caf, la Carsat ou la MSA.

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'Allocation adulte handicapé, créée le 30 juin 1975, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes qui présentent une incapacité permanente. Elle est attribuée aux personnes souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80 % (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-Cotorep). Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est versée par les Caf et les caisses de la MSA et du régime minier.

L'AAH est une prestation individualisée dont le montant est fixé pour un an. Elle assure un minimum social et peut se cumuler avec un revenu du travail. Un couple peut recevoir deux aides pour handicapé.

Au 1^{er} janvier 2012, le montant de l'AAH à taux plein est de 743,62 euros pour une personne seule. L'AAH à taux réduit s'adresse à l'allocataire qui perçoit d'autres revenus : son montant correspond à la différence entre la moyenne mensuelle de ses autres revenus et le montant maximum de l'AAH. En cas d'hospitalisation de longue durée, le montant de l'allocation peut être réduit.

Allocation de parent isolé (API)

L'Allocation de parent isolé, instituée par la loi du 9 juillet 1976, est une mesure destinée à prémunir les personnes seules avec enfant(s) des conséquences financières de leur récente situation d'isolement. Elle est versée par la Caf ou la MSA.

Les personnes concernées doivent élever seules un enfant ou être enceintes et vivre sans conjoint, et avoir des ressources situées en deçà d'un certain seuil. L'API est une allocation différentielle qui complète les revenus. Elle est accordée pour une durée limitée : jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant le plus jeune, et un an lorsque que les enfants ont plus de trois ans.

Cette allocation est supprimée et remplacée par le RSA majoré à compter de juin 2009.

Allocation de solidarité spécifique (ASS)

L'Allocation de solidarité spécifique, créée en 1984, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes dont les droits à l'assurance chômage sont arrivés à expiration. Elle est accordée et versée par Pôle emploi pour le compte de l'État.

Les personnes concernées doivent être inscrites à Pôle emploi (sauf pour les personnes dispensées de recherche d'emploi en raison de leur âge), avoir épuisé leurs droits à l'assurance chômage, pouvoir justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la perte d'emploi et avoir des revenus inférieurs à un seuil. Sous certaines conditions, les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) âgés d'au moins 50 ans peuvent également opter pour l'ASS. L'ASS peut être versée à taux plein ou être une allocation différentielle qui complète le revenu pour le porter au niveau du seuil de ressources considéré comme minimal.

Au 1^{er} janvier 2012, le montant maximum de l'ASS est de 15,63 euros par jour, soit 475,41 euros pour un mois moyen.

Allocation supplémentaire (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et réforme du minimum vieillesse

Le « minimum vieillesse » est un dispositif constitué d'allocations permettant aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail) qui disposent de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources, celui du minimum vieillesse. Ce seuil s'élève au 1^{er} avril 2012 à 777,16 euros par mois pour une personne seule et à 1 206,59 euros pour un couple.

Le dispositif du « minimum vieillesse » a été modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004, dont le décret d'application est paru en janvier 2007 et instaure l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ; celle-ci coexiste désormais avec l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS).

Depuis 2009, les montants et plafonds de ressources des allocations du minimum vieillesse ne sont plus revalorisées de manière uniforme, ni au même taux que les pensions. Au 1^{er} avril 2012, les taux de revalorisation des montants de l'ASPA et de l'AS s'élèvent respectivement à 4,7 % et 6,2 %, tandis que celui des pensions est de 2,1 %.

Les plafonds de ressources ont aussi été revalorisés de manière différente selon le nombre de personnes bénéficiant de l'allocation : pour une « personne seule », le plafond a été revalorisé de 2,4 % au 1^{er} avril 2010, puis de 4,7 % au 1^{er} avril 2011, faisant potentiellement entrer plus d'allocataires en 2011. Pour les couples, les revalorisations aux mêmes dates ont été de respectivement 0,9 % et 2,1 %.

Couverture maladie universelle (CMU)

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la loi sur la Couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, résidant en France de façon stable et régulière et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé. C'est ce qu'on appelle la CMU de base. Les personnes dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 779,67 euros par mois (au 1^{er} octobre 2012) doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur le montant des revenus supérieurs à ce seuil. Celles dont le revenu fiscal est inférieur au seuil ainsi que les bénéficiaires du RSA socle et les bénéficiaires de la CMU-C sont exemptés de cotisation.

La **Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes. L'affiliation à la CMU-C permet la prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier en cas d'hospitalisation et la dispense d'avance de frais. Elle permet également la prise en charge de certaines prestations (prothèses dentaires, lunettes...), au-delà des montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté. L'ouverture des droits pour un an est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès d'une caisse d'assurance maladie. Au 1^{er} juillet 2012, le plafond de ressources donnant droit à la CMU-C est de 661,17 euros par mois pour une personne seule en France métropolitaine.

En savoir plus : www.ameli.fr

Décile

Le premier décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situent 10 % de la population étudiée (et donc 90 % au-dessus).

Le neuvième décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situent 90 % de la population étudiée (et donc 10 % au-dessus).

Exemple : dire que le premier décile pour Midi-Pyrénées, dans la distribution des revenus, est de 594 euros par unité de consommation signifie qu'une personne sur dix vit avec moins de 594 euros par mois et par unité de consommation ; si le neuvième décile est de 3 063 euros, cela signifie que neuf personnes sur dix disposent de moins de 3 063 euros par mois et par unité de consommation.

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi au dernier jour du mois. Ces demandeurs sont enregistrés dans cinq catégories de demandes d'emploi (A, B, C, D, E) selon qu'ils sont tenus ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en recherche d'emploi, déjà en emploi, en formation...) ou bien qu'ils ont pratiqué une activité réduite plus ou moins longue au cours du mois. Les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (pris en compte dans cette publication) sont :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures au maximum au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Médiane

La valeur médiane d'une variable quantitative est la valeur qui sépare la population en deux : la moitié de la population étudiée se situe en dessous de cette valeur et l'autre moitié au-dessus. La médiane, contrairement à la moyenne, a l'avantage d'être moins sensible aux valeurs extrêmes. Pour cette raison, elle lui est souvent préférée pour l'étude des revenus.

Exemple : dire que la médiane pour Midi-Pyrénées, dans la distribution des revenus, est de 1 576 euros par unité de consommation signifie qu'une personne sur deux vit avec moins de 1 576 euros par mois et par unité de consommation.

Minima sociaux

Ce sont des dispositifs définis par la loi, visant à garantir un montant minimum de revenu, au travers d'allocations sous conditions de ressources, à des personnes ne pouvant pas tirer de leur activité (présente ou passée) des ressources suffisantes. Chaque minimum social a sa logique et ses conditions d'attribution propres et s'adresse à des bénéficiaires spécifiques.

Au 1^{er} janvier 2012, il existe en France métropolitaine huit minima sociaux : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) à laquelle se substitue en partie depuis le 1^{er} janvier 2007 l'Allocation de

solidarité aux personnes âgées (ASPA), le minimum invalidité, l'Allocation adulte handicapé (AAH), l'assurance veuvage, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation équivalent retraite (AER), l'allocation d'insertion (AI) remplacée par l'allocation temporaire d'attente (ATA) pour les entrées à compter du 16 novembre 2006, le Revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré qui remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et le RSA socle majoré qui remplace l'allocation pour parent isolé (API) à compter du 1^{er} juin 2009. Selon les cas, la prestation est strictement différentielle (AAH, assurance veuvage, ASS, allocation d'insertion) ou bien autorise des cumuls, dans la limite d'un plafond entre allocations versées et ressources propres.

Pour décrire la précarité, ces tableaux de bord se limitent à la prise en compte des quatre minima les plus souvent distribués (AS-ASPA, AAH, ASS, RSA socle majoré ou non). En Midi-Pyrénées comme en France, ces quatre minima concernent plus de neuf allocataires sur dix.

Population couverte

La population couverte est composée de personnes appartenant à la famille d'un allocataire. Elle comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales.

Sur les quatre minima sociaux abordés dans cette publication, on ne dispose des effectifs de population couverte que pour trois d'entre eux (RSA, RSA majoré, AAH). Leur proportion dans la population est appréciée en ramenant ce nombre de personnes couvertes au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee. Pour l'ASS et l'AS-ASPA, la méconnaissance de la taille des foyers ne permet pas en revanche un tel calcul.

Précarité financière

Un individu est considéré en situation de précarité financière (ou « à bas revenus ») lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus. Dans cette publication, les personnes à bas revenus sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la Caf ou de la MSA et dont les ressources sont inférieures au seuil. Plusieurs populations (personnes ne percevant aucune allocation Caf ou MSA, étudiants, personnes âgées de 65 ans ou plus, régimes spéciaux) ne sont pas prises en compte dans ce dénombrement : la population en situation de précarité financière est ainsi sous-estimée.

Comme pour les proportions de populations couvertes par le RSA ou l'AAH, la part de personnes précaires est appréciée en rapportant le nombre de personnes à bas revenus au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee.

Revenu fiscal

Le revenu fiscal correspond aux ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenu. Il comprend :

- les revenus d'activité salariée et indépendante ;
- les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse) ;
- les pensions alimentaires reçues (déductions faites des pensions versées) ;
- certains revenus du patrimoine ;
- les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage.

Le revenu fiscal est un revenu mesuré avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on tienne compte des revenus sociaux non imposables et donc non déclarés et que l'on soustraie les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation). Ce revenu peut être rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque ménage fiscal.

Revenu des allocataires Caf et MSA

Le revenu des allocataires Caf et MSA, utilisé pour mesurer la précarité financière, est un revenu disponible avant impôt. Il correspond aux revenus imposables perçus par les personnes appartenant au foyer de l'allocataire, auxquels s'ajoutent les prestations versées mensuellement (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque foyer allocataire.

Revenu minimum d'insertion (RMI)

Le Revenu minimum d'insertion, instauré par la loi du 1^{er} décembre 1988, est une prestation sociale destinée à permettre l'insertion sociale et professionnelle. Il est accordé par le préfet de département qui anime avec le président du conseil général les politiques d'insertion. Il est versé par la Caf et la MSA.

Les personnes concernées doivent avoir au moins 25 ans (sauf dans le cas d'enfant(s) à charge), résider en France et ne pas dépasser un certain seuil de ressources. Le RMI ouvre le droit à une allocation différentielle qui complète les revenus pour les porter au niveau du seuil de ressources fixé. Il s'accompagne d'un accès à l'assurance maladie et d'un processus d'insertion sociale par un contrat d'insertion.

Ce minimum social est remplacé par le RSA à compter du 1^{er} juin 2009.

Revenu de solidarité active (RSA)

Le dispositif du revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles. Le RSA est attribué à partir du 1^{er} janvier 2010 aux personnes âgées de 25 ans ou plus, ou de moins de 25 ans si elles assument la charge d'un enfant né ou à naître. Son montant est déterminé en fonction de la composition familiale du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de ses ressources (revenus d'activité, prestations familiales...), de façon à assurer un niveau de revenu minimum au foyer (le revenu garanti). Au 1^{er} janvier 2012, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 474,93 euros pour une personne seule sans enfant et à 712,40 euros pour un couple sans enfant ; le RSA socle majoré s'élève à 813,16 euros pour une personne seule avec un enfant. Ces montants augmentent ensuite en fonction du nombre de personnes ou d'enfants à charge. Le RSA activité seul n'est pas un minimum social.

Seuil de bas revenus (ou seuil de précarité financière)

Utilisé pour une approche monétaire de la précarité à partir de fichiers de bénéficiaires de prestations sociales, le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans les fichiers des allocataires Caf et MSA, il s'applique au revenu (disponible avant impôts) par unité de consommation (RUC) mesuré dans ces fichiers.

La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se conformer aux standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus. Il est égal à 1 001 euros par unité de consommation en France métropolitaine en 2012.

Taux de chômage localisé

Le taux de chômage localisé est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre de personnes actives (ensemble des personnes en emploi ou au chômage).

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,3 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). À partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont rétropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

Ce nouveau calcul situe le taux de chômage à un niveau inférieur de 0,5 point pour la région au 31/12/2012 par rapport aux données publiées antérieurement : 9,9 % au lieu de 10,4 %

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle d'équivalence la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE) est la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Les fichiers Caf et MSA utilisent une échelle légèrement différente : à la pondération précédente s'ajoute 0,2 UC pour une famille monoparentale.